

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 mars 2023, a voté, le compte administratif qui présente un déficit d'investissement de 66 006,08€ et un excédent de fonctionnement de 199 492,43€, en accord avec le compte de gestion. Lors de la même séance, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2023. Il s'équilibre à hauteur de 560 644,29€ pour le fonctionnement, et 291 667,30€ pour les investissements.

Vote du Budget Primitif 2023- Section de fonctionnement M57

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	81 840,00 €	Excédent antérieur reporté	145 575,29 €
Charges de personnel et frais assimilés	109 370,00 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 038,00 €
Atténuations de produits	42 658,00 €	Produits des services, du domaine	7 625,00 €
Autres charges de gestion courantes	64 438,29 €	Impôts et taxes	289 800,00 €
SIVOS	103 000,00 €	Dotations, subventions et participations	88 000,00 €
Charges financières	2 300,00 €	Autres produits de gestion courante	10 602,00 €
Dotations provisions semi-budgétaire	2 200,00 €	Produits financiers	4,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 704,67 €	Atténuations de charges	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement	135 133,33 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	560 644,29 €	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	560 644,29 €

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées au plus près des besoins de la commune.

Les recettes sont principalement composées des produits des impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation sur logement vacant et résidence secondaire)

Pour l'année 2023, la loi de finances a prévu une augmentation de 7,1 % des valeurs locatives servant de base pour le calcul de la taxe foncière.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 11 avril 2023, a voté, une augmentation de 1 % des taux, les portant respectivement à :

- 37,34 % sur les propriétés non bâties
- 30,91 % pour les propriétés bâties
- 12,52 % pour la taxe d'habitation

Les dotations de l'État restent stables depuis 2020. Mais toujours à un montant très inférieur à l'année 2017(157 169€).

Vote du Budget Primitif 2023- Section d'investissement M57

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficit d'investissement reporté	66 006,08 €	Produits de cession matériel (tracteur)	2 700,00 €
Emprunt	11 950,00 €	FC . TVA	13 800,00 €
Subvention d' équipements versées CLECT	18 038,00 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 917,14 €
Terrain	3 000,00 €	Subvention Département (clocher de l'église)ACTIV 3	22 700,00 €
Salle des fêtes menuiseries	53 000,00 €	Subvention Département (clocher de l'église)ACTIV 4	6 610,00 €
Agencement du local « ancienne poste »	18 901,36 €	Subvention DETR (clocher de l'église)	2 071,42 €
Bâtiment scolaire toiture menuiserie	67 000,00 €	Subvention DETR (logement ancienne poste)	6 750,00 €
Plantation arbres et arbustes	1 149,21 €	Subvention Département (travaux école SdF) ACTIV 3	22 700,00 €
Réparation toit Salle des Fêtes	4 697,00 €	Fonds de solidarité GP CU (clocher de l'église) solde	5 580,74 €
Réseaux d'électrification	13 012,00 €	Virement de la section de fonctionnement	135 133,33 €
Matériel incendie (Bornes)	10 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 704,67 €
Restauration cadastre Napoléonien	1 550,00 €		
Matériel de bureau informatique	3 000,00 €		
Matériel de téléphonie	2 325,65 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 038,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	291 667,30 €	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	291 667,30 €

Les investissements programmés concernent surtout l'isolation et la mise en sécurité de l'école et de la salle des fêtes.

Les commissions « bâtiment et finances » ont veillé à rechercher le meilleur financement possible, sans avoir recours de nouveau à l'emprunt.